CENTRE DE DOCTRINE ET D'ENSEIGNEMENT DU COMMANDEMENT

LETTRE de la DOCTRINE n° 9

LES PRINCIPES DE LA GUERRE : CLARIFICATION SÉMANTIQUE, POINT DE SITUATION ET CADRE DE DÉPART POUR DE NOUVELLES RÉFLEXIONS DOCTRINALES

La doctrine de l'armée de Terre est une matière vivante, très loin d'être figée, enracinée dans notre histoire militaire, nourrie par les expériences acquises et tournée vers le futur champ de bataille. Son but est et demeure inchangé : permettre aux forces de répondre efficacement aux défis opérationnels actuels et préparer la guerre de demain.

La prise en compte du nouveau contexte stratégique et l'intégration imminente des nouvelles capacités liées au programme SCORPION, imposent au Centre de doctrine et d'enseignement du commandement de poursuivre les réflexions et de conduire les études initiées par l'EMAT sur l'emploi des forces terrestres en opérations. Les enseignements tirés des engagements récents et les travaux prospectifs conduits ces dernières années, soulignent l'existence de tendances lourdes en matière d'engagement au sol et près du sol mais ils mettent aussi en lumière des éléments de rupture qui influeront directement sur les futures opérations.

Des réflexions très larges, portant à la fois sur les nouvelles formes de conflictualité, mais aussi sur l'engagement dans toutes ses dimensions des unités des forces terrestres, doivent nous amener à reconsidérer l'ensemble des principes actuellement communément admis comme invariants. Elles doivent aussi nous pousser à anticiper les évolutions de la manœuvre induites par cette nouvelle donne. Pour toutes ces raisons, il faut relire Foch et questionner son héritage. Cette lettre de la doctrine a cette ambition. Elle a pour objet de clarifier et de mettre en perspective les principes de la guerre tels que définis par l'ancien directeur de l'Ecole de Guerre. L'influence de sa pensée militaire reste forte. Ceci ne saurait cependant inhiber les réflexions tactiques du temps présent. Relire Foch, mettre en perspective son œuvre, interroger la pertinence de ces principes est le devoir de chaque génération qui, par ses réflexions et travaux doctrinaux, prépare les victoires ou les défaites de la génération suivante.

C'est un indispensable préalable aux travaux actuels visant à actualiser le cadre conceptuel de l'emploi des forces terrestres.

Bonne lecture.

Général Pascal FACON

Les principes de la guerre : clarification sémantique, point de situation et cadre de départ pour de nouvelles réflexions doctrinales

Par le colonel Fabrice CLEE
de la division doctrine du CDEC

« La guerre, comme toutes les autres activités humaines subit des modifications : elle n'échappe pas à la loi de l'évolution. »[1]

La diffusion fin 2016 du document conceptuel Action terrestre future (ATF) contribue à identifier les défis les plus probables auxquels les forces terrestres seront vraisemblablement confrontées dans les années à venir. Cette étude prospective fournit au CDEC un cadre élargi et ambitieux, permettant d'orienter l'ensemble de ses réflexions et de l'enseignement qu'il dispense, sur les formes de conflictualité auxquelles l'Armée française aura probablement à répondre dans un futur proche et dans le domaine de l'engagement et du commandement des forces au sol et au plus près du sol. *« Les conflits du début de ce siècle l'ont parfaitement révélé. Non seulement le succès politique est désormais difficile à remporter par la seule action militaire, mais l'adversaire a prouvé ses qualités manœuvrières, au sens où il sait à nouveau éviter les effets de la puissance par la combinaison d'une volonté farouche, d'une patience opiniâtre, d'une profonde intelligence des différents niveaux de la guerre – du tactique jusqu'au stratégique – alliée à la maîtrise parfaite de l'art de la dissimulation et de la propagande. La domination occidentale incontestée a vécu et les instruments de la supériorité pourraient s'émousser. Éviter le déclassement impose donc la vigilance et l'innovation permanentes. Dans cette nouvelle dialectique guerrière où la compétition sera plus serrée, c'est la notion même de victoire qui posera question. »*[2]

Cette nouvelle compréhension du contexte stratégique et de l'environnement opérationnel, conjuguée à l'anticipation de l'arrivée de nouveaux équipements à un horizon très proche et de leur nécessaire prise en compte doctrinale, incitent à s'interroger sur la pertinence et l'actualité des principes fondamentaux encadrant notre doctrine depuis la fin du XIXe siècle. Ce questionnement n'est certes pas nouveau. Régulièrement remis en question ou complétés, la compréhension de ces principes est aujourd'hui souvent confuse et leur enseignement à tous les niveaux de la formation des officiers parfois malaisé.

1 Foch, Ferdinand, *Des principes de la guerre. Conférences faites à l'École supérieure de guerre*, Berger-Levrault, 1903, (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86515g), rééd. Économica, 2007.

2 *Action terrestre future, Demain se gagne aujourd'hui*, EMAT, 2016 (http://www.defense.gouv.fr/actualites/la-vie-du-ministere/action-terrestre-future-demain-se-gagne-aujourd-hui).

Profitons donc de ce contexte pour faire un point sur ce qu'il est admis d'appeler les principes de la guerre. Que recouvrent réellement aujourd'hui ces fameux principes ? Quelle est leur portée et leur utilité ? L'analyse des conflits récents confirme-t-elle leur pertinence ? Les réponses à ces questions remettent-elles fondamentalement en cause ces principes tels que nous les définissons, ainsi que la doctrine d'emploi qui en découle ? Autrement dit, les principes actuels sont-ils des outils suffisants et adaptés pour concevoir et conduire les opérations d'aujourd'hui, anticiper celles de demain ?

Cette courte étude n'a pas vocation à les redéfinir, mais à clarifier leur compréhension et leur utilité dans le domaine du raisonnement opérationnel. On conviendra toutefois que sous leur formulation actuelle, ces principes peuvent s'avérer trop génériques et ne plus constituer à eux seuls, une grille d'analyse suffisante pour garantir le succès. Une réflexion plus approfondie portant sur leurs définitions et leur portée sera donc sans doute nécessaire dans un futur proche.

Les principes de la guerre : de quoi s'agit-il ?

Le *corpus* doctrinal de l'armée de Terre constitue un référentiel essentiel permettant aux décideurs, à tous les niveaux, de concevoir un emploi des forces terrestres approprié à chaque contexte. Les documents fondateurs[3] de ce référentiel précisent les conditions nécessaires pour atteindre des buts spécifiques à chaque type d'engagement et contribuer ainsi à l'atteinte du succès stratégique. La doctrine précise les effets pouvant être réalisés sur l'adversaire et sur le milieu, formalise les modes d'action possibles et les missions pouvant être confiées aux forces terrestres. Elle est fondée sur des principes visant à organiser les moyens et encadrer les procédures permettant de conduire l'action. Son enseignement permet de diffuser une manière commune de comprendre, de raisonner et d'agir de façon collective sur le plan opérationnel. Ces principes irrigant la doctrine, communément regroupés sous le vocable de « principes de la guerre », constituent donc des notions essentielles. Revenons auparavant sur les définitions, car les acceptions du terme sont multiples, pour retenir les suivantes :

- De manière générale, un principe est une proposition fondamentale, une loi, une règle définissant un phénomène dans un domaine d'études. Il peut également s'agir d'une hypothèse servant de base à un raisonnement et définissant un mode. Entendu sur le plan moral, il s'agit d'une règle d'action, ce qui prescrit ce qu'on doit faire.

- En philosophie, il s'agit d'un énoncé premier, très général, permettant de fonder et construire la connaissance :
  - ce qui est premier, dans l'ordre de l'existence ou de la connaissance ;
  - ce qui permet à une chose de commencer à exister : une cause première, une origine, un fondement, un élément constitutif ;

3 CDEF, Forces terrestres (FT) 01 à 05.

- ce qui constitue une proposition fondamentale et indémontrable servant de base à un travail intellectuel.

➢ En sciences physiques, il s'agit d'un énoncé à portée très générale servant de point de départ à une partie d'un raisonnement.

Dans les domaines de l'art et de la science de la guerre, la notion de principe est évoquée dès l'antiquité avec Xénophon et Sun Tzu pour ne citer qu'eux. Au XVIe siècle Machiavel[4], puis au XVIIIe Joly de Maïzeroy[5] et Bülow tentent de formaliser, à la fois de façon empirique et scientifique, ce que l'on commence à concevoir comme étant des invariants de la guerre et de la stratégie. *« Il me paraît naturel que l'on énonce d'abord sous forme de théorème ce que l'on croit être une certitude et qu'on le démontre ensuite à partir de postulats fournis par l'expérience. »*[6]

Ce n'est toutefois qu'après les campagnes napoléoniennes et leur étude par deux auteurs majeurs, Jomini et Clausewitz, puis par le maréchal de Marmont et le colonel de Fonscolombe, que les bases de la réflexion sur des principes intemporels et sur la relativité de leur application vont véritablement être posées. Ainsi, selon Jomini[7],

« le principe est [...] une loi pour l'action, mais n'en revêt pas l'aspect formel et définitif. Il participe de l'esprit et du sens de la loi, mais permet de laisser au jugement une marge de manœuvre suffisante face à la multiplicité du monde réel, tant qu'elle n'a pas pu être ramassée sous la forme d'une loi. Dans les cas où le principe est inutilisable, et où le jugement ne doit compter que sur lui-même, le principe devient un repère, comme une étoile polaire, pour qui est engagé dans l'action. »[8] De la même manière, pour Marmont, *« les principes généraux pour la conduite des armées sont peu nombreux, mais leur application fait naître une foule de combinaisons qu'il est impossible de prévoir et de poser comme règle. »*[9] Enfin, Fonscolombe énonce *« [...] nous avons analysé les fautes que l'on doit éviter, nous avons tracé les règles de conduite à tenir dans toutes les positions, nous avons appuyé nos principes par des exemples tirés de l'histoire des plus grands capitaines. Si toutes ces règles ne sont pas invariables dans tous les cas, il n'en est pas moins vrai pourtant que l'étude de l'art militaire et de la tactique fournit*

4 Machiavel, Nicolas, L'art de la guerre, 1520, rééd. 2011, Tempus.

5 Joly de Maïzeroy, Paul-Gédéon, *Théorie de la guerre, 1777*, Aux dépens de la Société, [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86537s].

6 von Bülow, Dietrich, *Esprit du système de guerre moderne, destiné aux jeunes militaires*, 1799, [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86490z] cité dans Coutau-Bégarie, Hervé, *Traité de stratégie*, Economica, 1999, rééd. 2011.

7 Jomini, Antoine-Henri, *Précis de l'art de la guerre*, ou *Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire*, Anselin, 1838, [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86539g], rééd. 2008, Tempus.

8 von Clausewitz, Carl, *De la guerre*, 1832, rééd. Tempus, 2014.

9 Viesse de Marmont, Auguste-Frédéric-Louis, *De l'esprit des institutions militaires*, Librairie militaire, J. Dumaine, 1845 [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96164s].

des données générales qui indiqueront à l'officier la meilleure conduite à tenir, l'aideront à apprécier sa position et celle de son ennemi dans quelque situation qu'il puisse se trouver, et le mettront à même d'en tirer le meilleur parti. »[10]

Focalisons-nous sur ce que l'on peut considérer comme constituant les racines de la pensée militaire française moderne. Etudiant l'ensemble des campagnes révolutionnaires et napoléoniennes, le stratégiste prussien Carl von Clausewitz formalise la notion de guerre absolue (*absoluter Krieg*) et la décompose au travers de ce qu'il nomme une « étonnante/remarquable trinité ». *« [...] la violence originelle de son élément, la haine et l'animosité, qu'il faut considérer comme une impulsion naturelle aveugle, puis le jeu des probabilités et du hasard qui font d'elle une libre activité de l'âme, et sa nature subordonnée d'instrument de la politique, par laquelle elle appartient à l'entendement pur. Le premier de ces trois aspects intéresse particulièrement le peuple, le second le commandant et son armée, et le troisième relève plutôt du gouvernement. »*[11]

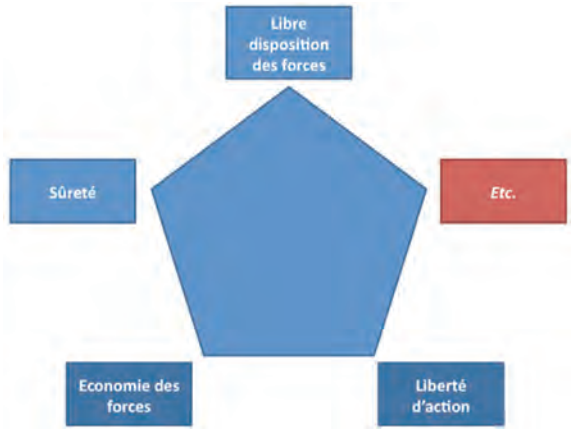

Fortement influencé par la conceptualisation guerrière de Clausewitz, Foch formalise ses principes dès la fin du XIXe siècle en fondant son raisonnement sur deux concepts majeurs, la trinité et la recherche de la bataille décisive qu'il emprunte également au penseur prussien. Alors en charge du cours d'histoire militaire, de stratégie et de tactique générale de l'école supérieure de guerre, Foch énonce dès 1893 une série de principes, sans toutefois viser à l'exhaustivité. Il évoque notamment les suivants : *« principe de l'économie des forces ; principe de la liberté d'action ; principe de la libre disposition des forces ; principe de la sûreté ; etc. »*[12] Volontairement peu précis quant à la définition même de ces principes, Foch incite chacun de ses élèves à développer une culture, une méthode et une pensée personnelles leur permettant de déterminer précisément la portée et les conditions d'application de ces principes. Citant Clausewitz, pour qui *« la guerre est un caméléon qui change de nature à chaque engagement. »*[13], il invite ses auditeurs à développer et connaître *« des principes fixes, à appliquer de façon variable, suivant les circonstances,*

10 De Fonscolombe, Philippe, *Résumé historique des progrès de l'art militaire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours,* Librairie militaire, J. Dumaine, 1854 (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k939702z?rk=21459;2), cité dans la thèse pour le doctorat en histoire de Michel Delion à l'école pratique des hautes études, *Histoire de la méthode de raisonnement militaire,* 2014 (http://www.theses.fr/2014EPHE4037).

11 von Clausewitz, Carl, *De la guerre,* 1832, rééd. Tempus, 2014.

12 Foch, Ferdinand, *Op. cit.*

13 von Clausewitz, Carl *Op. cit.*

à chaque cas qui est toujours particulier et demande à être considéré en lui-même. »[14] Ces principes sont donc selon lui, des règles générales visant à ne pas subir la loi de l'ennemi et à s'assurer la supériorité sur les points choisis par une action rapide et déterminée. Ils sont compris comme étant immuables dans le temps et échappant aux influences de la technique. Il s'agirait donc de constantes n'apportant pas à coup sûr la victoire, mais garantissant sûrement la défaite si elles sont négligées. Le général de Gaulle, alors capitaine instructeur d'histoire à Saint-Cyr en 1921 énonçait ainsi : *« Ces principes, Messieurs, dominent les guerres de tous les temps. La forme de la guerre change avec les matériels. La philosophie de la guerre ne change pas. Cette philosophie de la guerre, il faut que les officiers de la patrie de Napoléon en soient pénétrés. C'est elle qui inspire l'action aux jours qui conviennent et après tout, c'est en vos œuvres que sera pétri l'avenir. »*[15]

L'instruction générale des forces terrestres de 1994 simplifiera la portée des principes, tout en se revendiquant explicitement de Foch, et retiendra finalement les trois qui prévalaient implicitement depuis les années 1970 : la liberté d'action ; la concentration des efforts et l'économie des moyens. Ils seront repris en 2008 dans le document FT-02, où il est cependant précisé que « leurs procédés d'application doivent privilégier la surprise en tous domaines car elle permet d'imposer à l'adversaire un retard permanent. »[16]

Les principes de la guerre : pour quoi faire ?

Aujourd'hui, au-delà de leur aspect purement référentiel, ces principes constituent dans le domaine des méthodes de raisonnement opérationnel, une grille d'analyse permettant d'évaluer une décision. Considérés comme un crible analytique, les principes forment des critères permettant de valider ou d'infirmer une option ou un mode opératoire, de considérer rationnellement une prise de risque ou une opportunité potentielle. Toutefois, leur lecture et leur application ne peuvent être dogmatiques. L'étude d'engagements passés montre en effet que leur application simultanée est souvent difficile, voire irréalisable, de par leur interdépendance même. La concentration des efforts est par exemple impossible si la liberté d'action est trop entravée et/ou si l'organisation des forces est inadaptée. Le succès opérationnel repose donc généralement sur une application variable, séquencée dans l'espace et dans le temps de ces principes. Au travers de cette grille d'analyse, le retour d'expérience peut ainsi permettre de démontrer qu'une opération s'est soldée par un échec, par défaut d'application raisonnée de tout ou partie de ces principes.

En revanche, démontrer *a posteriori* le succès d'une opération au travers de cette seule grille reste paradoxalement plus subjectif et globalement insatisfaisant. Ainsi que le souligne l'amiral Labouérie au début des années 1990, il est en effet malaisé de discerner le principe de ses procédés d'application.

14 Foch, Ferdinand, *Op. cit.*

15 de Gaulle, Charles, cité dans Gallo, Max, *De Gaulle, tome 1 : L'appel du destin*, Robert Laffont, 1998.

16 CDEF, *Forces terrestres 02, Tactique générale*, EMAT, 2008 (https://ct-pmd.intradef.gouv.fr/sites/CDEFDoctrine/DOCTRINE/REFERENTIEL%20CDEC/ref_doc/0_doc_fond/FT02/ft-2_hq.pdf).

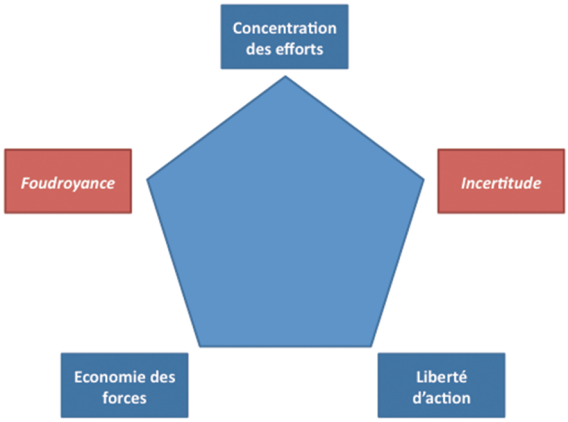

Ainsi selon lui, *« la comparaison d'expériences historiques aussi nombreuses et aussi variées que possible doit permettre de dégager des lois (pour les dogmatiques) des constantes ou au moins des régularités (pour les relativistes). Ces lois, constantes ou régularités vont devenir des principes à valeur permanente et qui fondent tout l'art de la guerre. »*[17] *Il invite donc à bien distinguer les principes du procédé générique que constitue la surprise. « Le principe permet de cerner une posture intellectuelle, une attitude, une façon d'être, alors que les procédés ont pour but la recherche d'un effet. »*[18]. De façon à éviter cette confusion, il propose donc au travers de son étude de compléter les trois principes traditionnels avec les notions d'incertitude et de foudroyance, intimement liées à celle de surprise.

Le concept d'emploi des forces[19] (CEF) définit ainsi en 2013 trois principes majeurs, complétés par les deux de l'amiral Labouérie. Ces cinq principes sont repris dans le glossaire de l'armée de Terre[20] (ex TTA 106), sans toutefois déboucher sur une actualisation des autres documents doctrinaux des forces terrestres. Les deux documents de référence que constituent le concept d'emploi de forces et Action terrestre future complètent ces principes par des facteurs de supériorité opérationnelle (FSO). Le CEF en reconnait cinq. ATF en détermine huit. La combinaison de ces principes et de ces FSO en fonction du contexte et des buts de l'opération est donc nécessairement variable. Si cette distinction entre principes et facteurs de supériorité est conceptuellement particulièrement intéressante, il est aujourd'hui essentiel d'approfondir, puis de clarifier leurs liens, leurs procédés d'application et leurs combinaisons possibles, afin de les rendre opératoires.

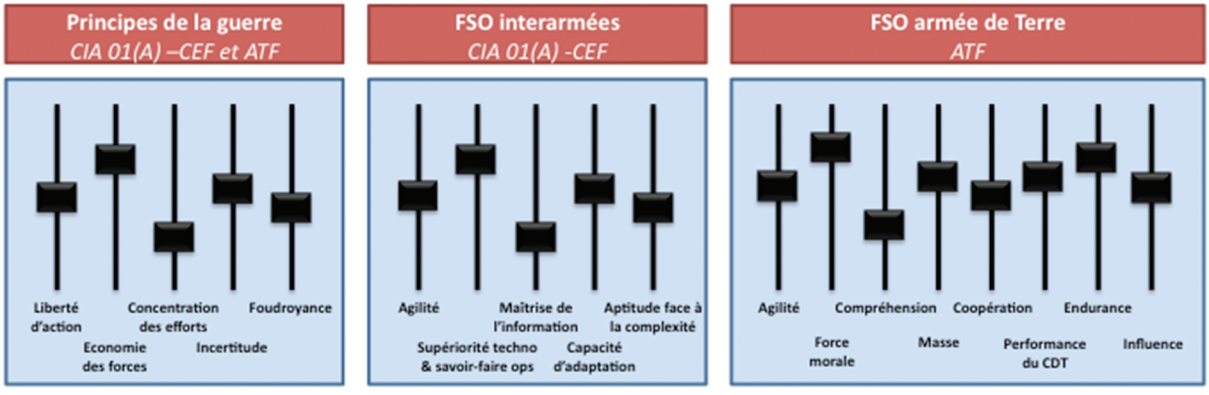

17 Coutau-Bégarie, Hervé, *Traité de stratégie*, Economica, 1999, rééd. 2011.

18 Labouérie, Guy, Stratégie, *réflexions et variations*, ADDIM, 1992, [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3329664n].

19 CICDE, Concept interarmées (CIA)-01 : *concept d'emploi des forces*, EMA, 2013 [http://www.cicde.defense.gouv.fr/spip.php?article202].

20 CDEF, EMP 60 641 : *Glossaire Français/Anglais de l'armée de terre*, EMAT, 2013 [https://ct-pmd.intradef.gouv.fr/sites/CDEFDoctrine/DOCTRINE/REFERENTIEL%20CDEC/ref_doc/5_planification/5_2_terminologie/IA_EMP/20130128_EMP_60_641.pdf].

Parallèlement, il est également intéressant d'étudier les principes que se fixent les autres grandes puissances militaires. Il devient dès lors légitime de s'interroger à la fois sur le caractère « universel » de ces principes, mais aussi sur l'exhaustivité et la modernité des principes retenus par les Français. Par modernité, on entendra bien entendu l'adaptation de ces principes aux nouvelles formes de conflictualité. Si la pertinence de ces cinq principes reste indiscutable, sont-ils pour autant suffisants pour englober l'ensemble des facteurs caractérisant les engagements de demain ?

Principe/Pays	OTAN	Chine	E.U.	France	Israël	R.U.	Russie
Définition des objectifs	X	-	-	-	-	-	-
Liberté d'action	-	X	X	X	X	X	X
Concentration des efforts	X	X	X	X	X	X	X
Surprise	X	X	X	-	X	X	X
Persistance du but	-	X	X	-	X	X	X
Soutien du moral	X	X	-	-	X	X	X
Administration	X	-	-	-	X	X	-
Économie des moyens	X	-	X	X	X	X	X
Unité de commandement	X	X	X	-	-	X	X
Souplesse	X	-	-	-	-	-	-
Initiative et offensive	X	X	X	-	X	X	X
Simplicité	X	X	X	-	-	-	-
Sécurité	X	-	-	-	-	-	-
Multinationalité	X	-	-	-	-	-	-
Anéantissement	-	-	-	-	X	-	X
Foudroyance	-	-	-	X	-	-	-
Incertitude	-	-	-	X	-	-	-

Quelles sont les implications de la nouvelle approche de la conflictualité sur les principes traditionnels ?

Qu'apportent l'analyse des conflits récents et les travaux prospectifs visant à déterminer les capacités à détenir par les forces armées, et en particulier l'armée de Terre, dans un futur proche ? Les ruptures et les constantes dégagées de cette nouvelle approche de la conflictualité sont-elles susceptibles de confirmer ou d'infirmer le caractère intemporel et la pertinence des principes retenus jusqu'à présent ?

Ainsi que le soulignent les rédacteurs d'ATF, la recherche de l'anéantissement de l'adversaire au travers d'une bataille décisive ne répond plus aux réalités et aux objectifs politico-militaires fixés pour chaque opération aujourd'hui. La force armée n'est ainsi plus suffisante pour garantir à elle seule la victoire

stratégique, si tant elle qu'elle l'ait jamais été. La force armée n'apporte donc plus qu'une contribution, certes essentielle mais non suffisante, à la création des conditions de la victoire stratégique, c'est-à-dire un environnement sécuritaire conférant au décideur politique une supériorité suffisante pour négocier une sortie de crise dans des conditions acceptables. Les postulats de départ de l'élaboration des fameux principes (la remarquable trinité et la bataille décisive) étant caduques, doit-on en déduire que ces derniers ne sont plus valides ? Étudions la question sous différents angles.

L'analyse de l'amiral Labouérie mettait en lumière au début des années 1990, trois facteurs essentiels garantissant le succès opérationnel : *« le primat de la volonté ; le primat de la technique et le primat du [contrôle du] milieu »* [21]. Peut-on considérer que les principes de la guerre, tels que nous les reconnaissons aujourd'hui, permettent effectivement de prendre l'ascendant sur l'adversaire au travers de ces trois domaines ? Le lien semble relativement ténu et subjectif. Ne faut-t-il donc pas concevoir des objets intermédiaires, des effets impératifs, établissant clairement le lien entre le principe, la prise d'ascendant et le succès en lui-même ?

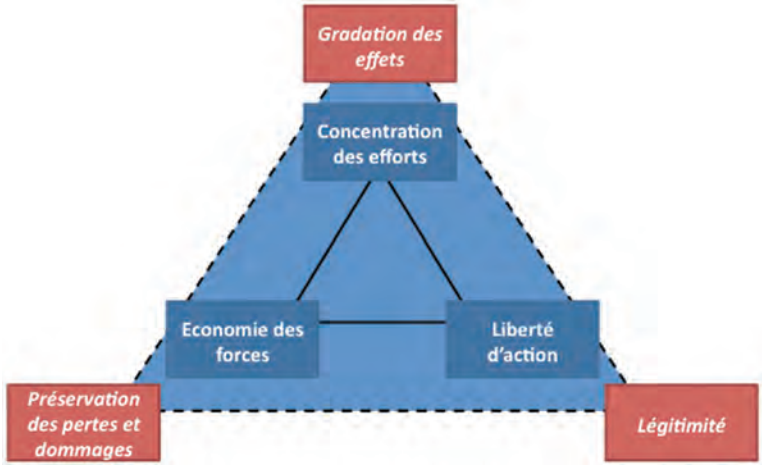

Les opérations de stabilisation de la fin des années 1990 et du début des années 2000 suscitent de nouvelles réflexions permettant d'apporter un début de réponse sur la façon d'appliquer ces principes. Alors commandant de la force Licorne, le GDI Irastorza estimait les principes classiques nécessaires mais insuffisants en 2005. Il dressait le constat suivant : *« Les principes [...] ont donc conservé toute leur pertinence au fil du temps mais l'officier de ce début de siècle ne peut plus en avoir tout à fait la même lecture que son grand ancien du siècle précédent. Cependant, il peut toujours puiser dans ce qui n'est rien de plus qu'un référentiel* « ce goût du concret, ce don de la mesure, ce sens des réalités qui éclairent l'audace, inspirent la manœuvre et fécondent l'action »[22]. *À ces trois principes il faut ajouter trois principes complémentaires que sont la légitimité de l'action à la liberté d'action, la préservation des pertes et dommages à l'économie des moyens et la gradation des effets à la concentration des efforts. »*[23] Ces principes complémentaires seront ainsi intégrés en 2008 dans le document FT-02. Pour conserver sa liberté d'action tout en sachant doser convenablement ses actions cinétiques, la force doit donc s'appuyer sur certains principes : la légitimité de l'action entreprise se construit dans ce sens *« aussi*

21 Labouérie, Guy, *Op. cit.*

22 de Gaule, Charles, *Le fil de l'épée,* 1932, rééd. Tempus, 2015.

23 Irastorza, Elrick, commandant de la force Licorne, Les principes de la guerre, référents fondamentaux, Doctrine, 2005 (http://portail-cdec.intradef.gouv.fr/publications/doctrine/doctrine07/version_fr/doctrine/art4.pdf).

bien auprès des instances internationales et des opinions nationales qu'auprès des populations locales ». La légitimité repose aussi sur le principe de nécessité, *« c'est-à-dire de juste suffisance de l'application de la force aux objectifs recherchés ».* Il en découle un impératif de modération *« tenant compte de l'éthique dans la guerre et des dimensions médiatiques et juridiques très présentes lors des opérations ».* Les forces sont également organisées en vue de limiter *« les pertes humaines et les dégâts matériels et à privilégier la faillite de l'adversaire à son écrasement »* : c'est la réversibilité de l'action ainsi que le refus de l'escalade. En énonçant ces nouveaux principes, très adaptés au contexte des opérations de stabilisation, FT-02 crée toutefois simultanément une certaine confusion. De quels principes parle-t-on finalement aujourd'hui ?

Afin de répondre à cette question, le général Guy Hubin[24] développe en 2012 une analyse particulièrement intéressante de l'école de pensée française. Celle-ci se trouverait à la fois irriguée et entravée dans ses trois principes, parmi lesquels celui de concentration des efforts est devenu culturellement prééminent. Ainsi selon lui, ce tropisme conduit à systématiquement privilégier une « manœuvre axiale » (approche directe) au détriment d'une « manœuvre zonale » (approche indirecte). *« Dans les perspectives qui sont les nôtres, où la probabilité de mener une lutte totale et décisive s'estompe, où celle de mener une bataille symétrique subsiste, et où celle de devoir affronter un adversaire asymétrique ne faiblit guère, il faut revoir l'équilibre et le fondement de nos principes pour faire évoluer notre modèle de combat de manière à pouvoir répondre aux deux probabilités les plus fortes en souhaitant ne devoir affronter de nouveau la troisième. »*[25] Il conclut donc que les réflexions sur les principes de la guerre devraient porter en priorité sur l'application des trois principes de Foch :

- la liberté d'action : principe qui fixe ou qui étend le Pouvoir ;
- l'économie des forces : principe du Savoir qui permet le calcul des risques ;
- la concentration des efforts : principe du Vouloir, de la volonté pour atteindre l'objectif.

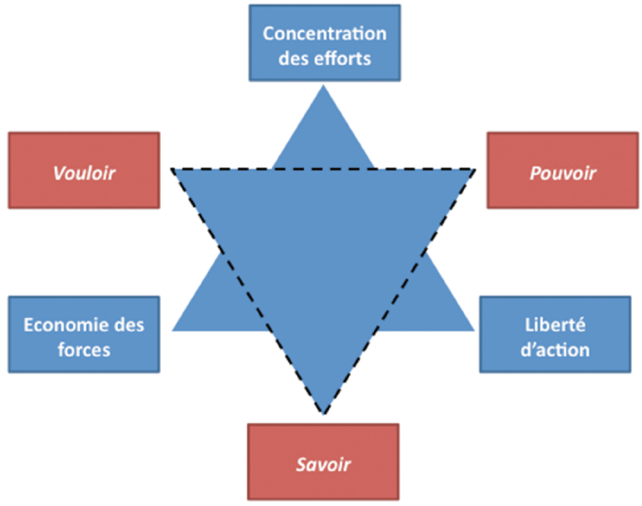

Les approches de ces trois officiers généraux apportent sous trois angles différents des éléments de réponse complémentaires. Leurs conclusions permettent d'envisager de relancer des réflexions portant, non pas sur la nature même de ces principes, mais surtout sur leur combinaison et sur les effets décisifs permettant une réelle prise d'ascendant sur l'adversaire quel que soit le contexte.

24 Hubin, Guy, *La guerre, une vision française*, Economica, 2012.
25 Hubin, Guy, *Op. cit.*

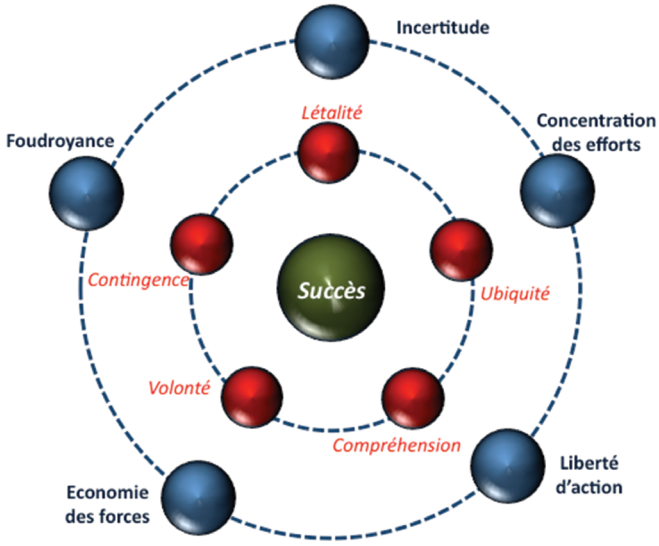

On peut ainsi établir que l'acquisition de la supériorité opérationnelle dans le contexte des opérations actuelles ou futures pourrait se traduire ou se vérifier au travers de la réalisation d'un certain nombre d'effets invariants. Ces effets ne sont pas nouveaux, mais l'irruption des nouvelles technologies, le nouveau contexte informationnel et les nouvelles formes de conflictualité leur confèrent certainement un poids et une importance accrus. La réalisation de ces effets est obtenue par les combinaisons variables des principes, appliqués dans les domaines recouverts par les facteurs de supériorité opérationnelle. Ainsi, cinq objets/effets décisifs seraient susceptibles de caractériser la prise d'ascendant opérationnelle.

1. La maîtrise de l'**ubiquité** (temps calendaire, rythmes, délais, moments-clés) et du mouvement (notions d'ultra-mobilité et dissimulation). Deux maximes de Napoléon appuient ce raisonnement : *« Dans l'art de la guerre, comme dans la mécanique, le temps est le grand élément entre le poids et la puissance », et « la perte de temps est irréparable à la guerre ; les raisons que l'on allègue sont toujours mauvaises, car les opérations ne manquent que par des retards ».* [26]
2. La **compréhension** de l'environnement, des buts, du potentiel et des aptitudes de l'adversaire et des forces ou entités concourantes. *« Une maxime de guerre bien éprouvée est de ne pas faire ce que veut l'ennemi, par la seule raison qu'il le désire : ainsi on doit éviter le champ de bataille qu'il a reconnu et étudié ; il faut mettre plus de soin encore à éviter celui qu'il a fortifié, et où il s'est retranché. Une conséquence de ce principe est de ne jamais attaquer de front une position qu'on peut obtenir en la tournant. »*[27]
3. La maîtrise de la **contingence** (recherche des opportunités, gestion des risques, réversibilité et insubmersibilité). *« La guerre ne se compose que d'accidents et, bien que tenu de se plier à des principes généraux, un général ne doit jamais perdre de vue tout ce qui peut le mettre à même de profiter de ces accidents ; c'est le propre du génie. A la guerre, il n'y a qu'un moment favorable ; le grand talent est de le bien saisir. »*[28]
4. La maîtrise de la **létalité** (gradation, coordination et convergence des effets).
5. La maîtrise de la **volonté** (persistance du but, résilience, endurance, actions sur les perceptions). *« Une bataille gagnée, c'est une bataille dans laquelle on ne veut pas s'avouer vaincu. »*[29]

26 Bonaparte, Napoléon, *Maximes de guerre et pensées de Napoléon Ier*, librairie militaire Jacques Dumaine, 1863, (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k864783), rééd. Hachette, 2012.
27 Bonaparte, Napoléon, *Op. cit.*
28 Bonaparte, Napoléon, *Op. cit.*
29 Foch, Ferdinand, *Op. cit.*

Cette courte étude a cherché à démontrer la nécessité de conduire sans tarder une réflexion approfondie portant sur les principes fondamentaux nourrissant notre doctrine. Après une période marquée, pour ne pas dire figée, par des modes opératoires spécifiques développés dans le contexte des opérations de stabilisation, il est très probable que le durcissement constaté de nos engagements actuels ne fasse que préfigurer les défis que soulèveront nos engagements futurs.

Les principes de la guerre actuellement reconnus par l'armée de Terre, bien que pérennes, ne constituent plus un outil suffisant pour irriguer de façon pertinente l'ensemble des travaux portant sur l'emploi et la manœuvre des forces terrestres dans des opérations interarmées, interministérielles, interalliées et inter-agences. Les travaux devront donc porter sur les procédés d'application, les effets décisifs et les combinaisons possibles de ces différents objets. Les conclusions des travaux proposés seront déterminantes, car elles permettront d'anticiper et d'orienter les modalités de formation, d'entraînement et d'emploi des forces terrestres dans un contexte stratégique, technologique, sociétal et opérationnel vraisemblablement très différent de celui qui a caractérisé les opérations des trois dernières décennies.

L'arrivée des nouveaux équipements dérivés du programme SCORPION et l'actualisation de la doctrine des forces terrestres permettra in fine une réappropriation de la manœuvre, à la fois dans les champs physiques et immatériels, par les forces terrestres. « *Le mouvement est l'âme de la guerre napoléonienne, comme la bataille décisive en constitue le moyen. Bonaparte fait mouvoir ses troupes avec une rapidité calculée… Se multiplier par la vitesse… Suppléer au nombre par la rapidité des marches, sont les maximes revenant sans cesse dans sa bouche.* « Les marches, dit-il, c'est la guerre… L'aptitude à la guerre, c'est l'aptitude au mouvement… La victoire est aux armées qui manœuvrent. »[30]

30 Bonaparte, Napoléon, *Op. cit.*

Directeur de la publication : Général Pascal FACON - CDEC - 1, place Joffre - Case 53 - 75700 PARIS SP 07 ☎ secrétariat 01 44 42 51 02 - Fax secrétariat 01 44 42 81 29 **Rédacteur en chef :** Colonel Nicolas AUBOIN, chef de la division Doctrine ☎ 01 44 42 53 24, **Éditeur rédactionnel :** Capitaine Soraya AOUATI • **Maquette :** Christine VILLEY/CDEC/DAD/PUB **Impression - Routage :** EDIACA - 76, rue de la Talaudière - CS 80508 - 42007 SAINT-ÉTIENNE cedex1 ☎ 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25 • **Tirage :** 400 exemplaires • **Diffusion :** CDEC/DAD/PUB ☎ 01 44 42 43 18 • **Dépôt légal :** Décembre 2016 - **ISSN** de la collection « Document de Doctrine » 2427-707X • La version électronique de cedocument est en ligne sur les sites Intradef du CDEC à l'adresse **http://portail-cdec.intradef.gouv.fr** • Tous droits de reproduction du document est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction.